



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 juin 2020 à 17 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire  
Jean-Marc Michaud, conseiller 2  
Sébastien Santerre, conseiller 4  
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire trésorier, est aussi présent.

#### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec, étant tous présents en personne ou par conférence téléphonique à la salle des délibérations le 8 juin 2020 à 17 :30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 17 :30 h.

#### **RÉSOLUTION NO 2020-06-114**

##### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sont présents à cette rencontre :

En personne, Daniel Caron, Sébastien Santerre et André Chouinard et par téléphone, Jean-Marc Michaud.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Caron que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique et que l'ordre du jour proposé soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

1. Ouverture de la réunion.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acquisition d'une camionnette
4. Acquisition d'un chargeur sur roues

5. Nomination d'un fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis sur le territoire de la ZEC Owen
6. Octroi d'un contrat d'arpentage
7. Réparation du quai
8. Levée de la réunion.

Sur la proposition de Daniel Caron il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2020-06-115**

**ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE**

Il est proposé par Daniel Caron que la municipalité achète de IMPACT FORD une camionnette de marque F-150 au montant de 40 272,29 \$ taxes incluses.

Les fonds proviennent de l'excédent de fonctionnement non-affecté

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2020-06-116**

**ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES**

Il est proposé par Sébastien Santerre que la municipalité achète de la Municipalité de Dalhousie un chargeur sur roues de marque Hyundai (2008) au montant de 45 000 \$. A.L.P.A. Équipement LTD procèdera à un entretien général, le remplacement de 4 pneus d'hiver et le transport à Squatec pour un montant de 15 866.10 \$ avec taxes.

Les fonds proviennent de l'excédent de fonctionnement non-affecté

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2020-06-117**

**NOMINATION D'UN ADJOINT À L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA ZEC OWEN**

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que M. Hubert Roy, employé de la ZEC Owen, soit nommé à titre d'adjoint à l'inspecteur en urbanisme et responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme sur le territoire de la ZEC Owen pour les terrains de camping et sites privilégiées;

M. Roy est rémunéré par la ZEC Owen et cette nomination n'engage aucun frais pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2020-06-118**

**OCTROI D'UN CONTRAT D'ARPEMENTAGE**

Il est proposé par Daniel Caron que la municipalité octroi un mandat à Parent Ouellet - arpenteurs-géomètres pour faire la description technique du terrain de la patinoire municipale en vue de la signature d'un bail avec la Commission Scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. Le montant du contrat est de 1 350 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NO 2020-06-119**

**RÉPARATION DU QUAI**

Il est proposé par Sébastien Santerre que la municipalité fasse l'achat de 2 sections de quai flottant afin de remplacer le quai actuel qui ne peut être réparé économiquement. Le contrat est donné à Quais Flottants Écologiques Claude Bélanger pour un montant de 5 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Je, Michel Barrière, directeur général, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directeur général, secrétaire-trésorier*

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de la séance à 18 :10.

*En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Maire*

---

*Directeur général, secrétaire-trésorier*